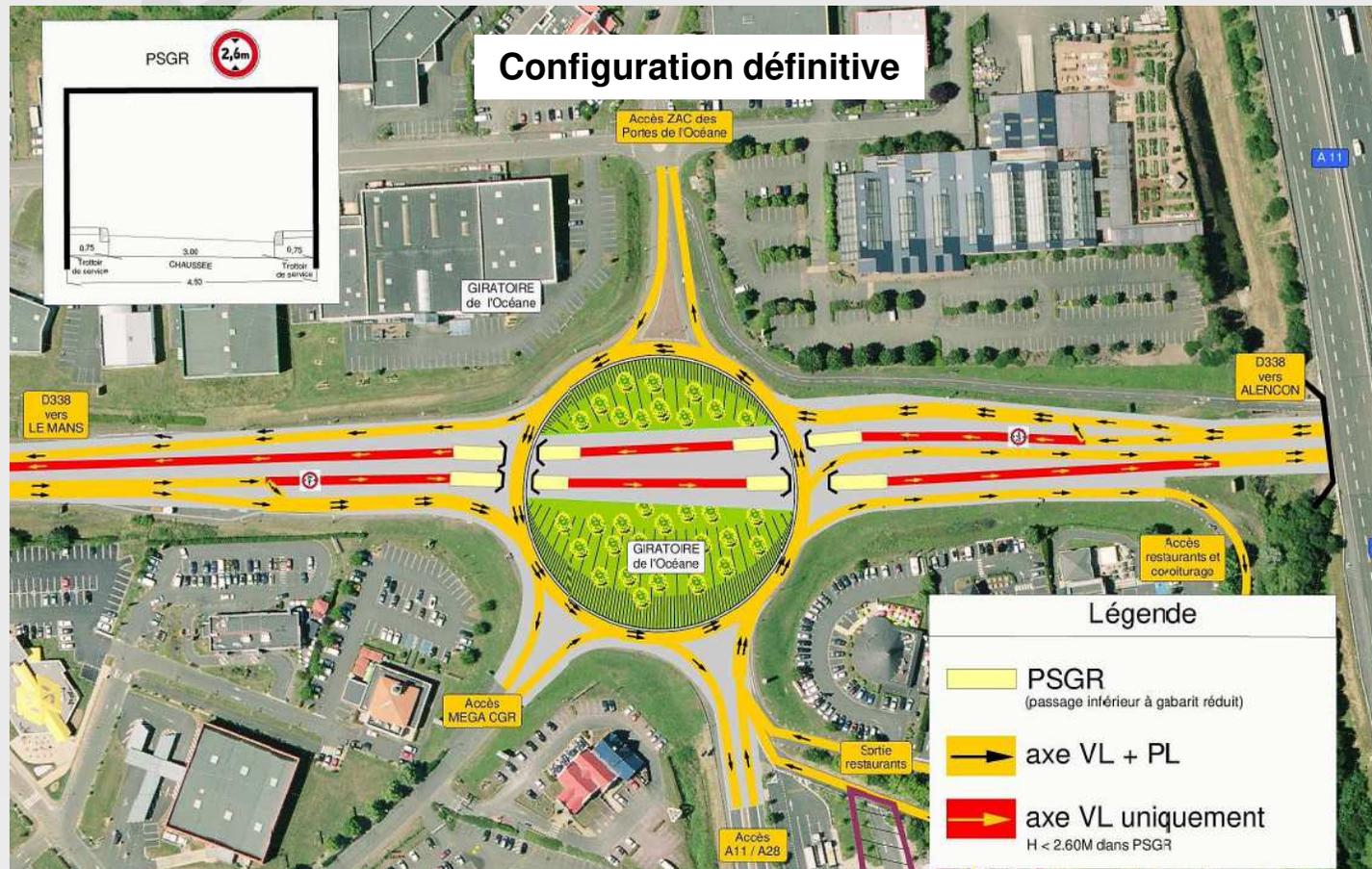


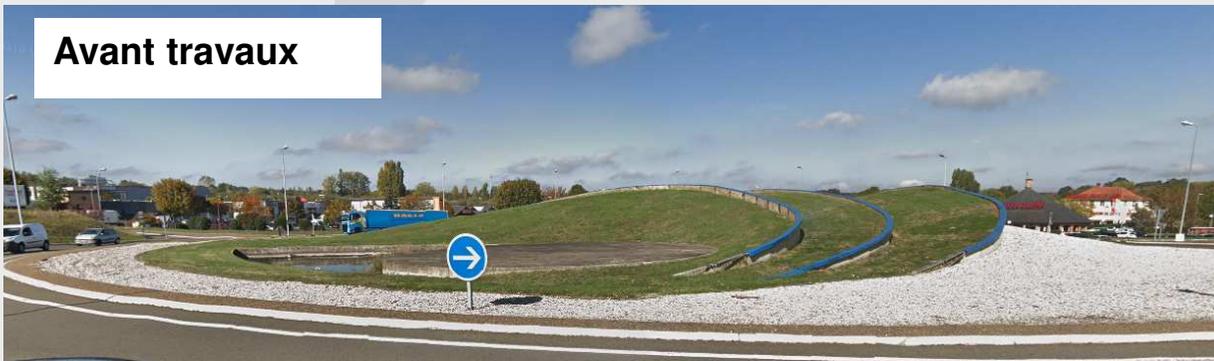
Département de la Sarthe

RD 338 – Carrefour giratoire de l'Océane, Point sur l'avancement des travaux – Janvier 2021



**RD 338 – Carrefour giratoire de l’Océane,
Phase 1 : la démolition de l’ilot central - Travaux achevés en Août 2019**

Avant travaux



Après travaux



Nature des travaux :

- 140 m³ de béton du bassin
- 230 mètres de voiles béton (jusqu’à 3,70 m)
- 7 000 m³ de déblais

Objectifs :

- amorcer les terrassements des 4 PSGR
- créer un bassin au centre de l’ilot
- faciliter les travaux de dévoiement de réseaux

Département de la Sarthe



RD 338 – Carrefour giratoire de l'Océane, Phase 2 : réseaux – configuration avant travaux de dévoiement



Département de la Sarthe



RD 338 – Carrefour giratoire de l’Océane, Phase 2 : dévoiement des réseaux – Travaux achevés en Février 2020



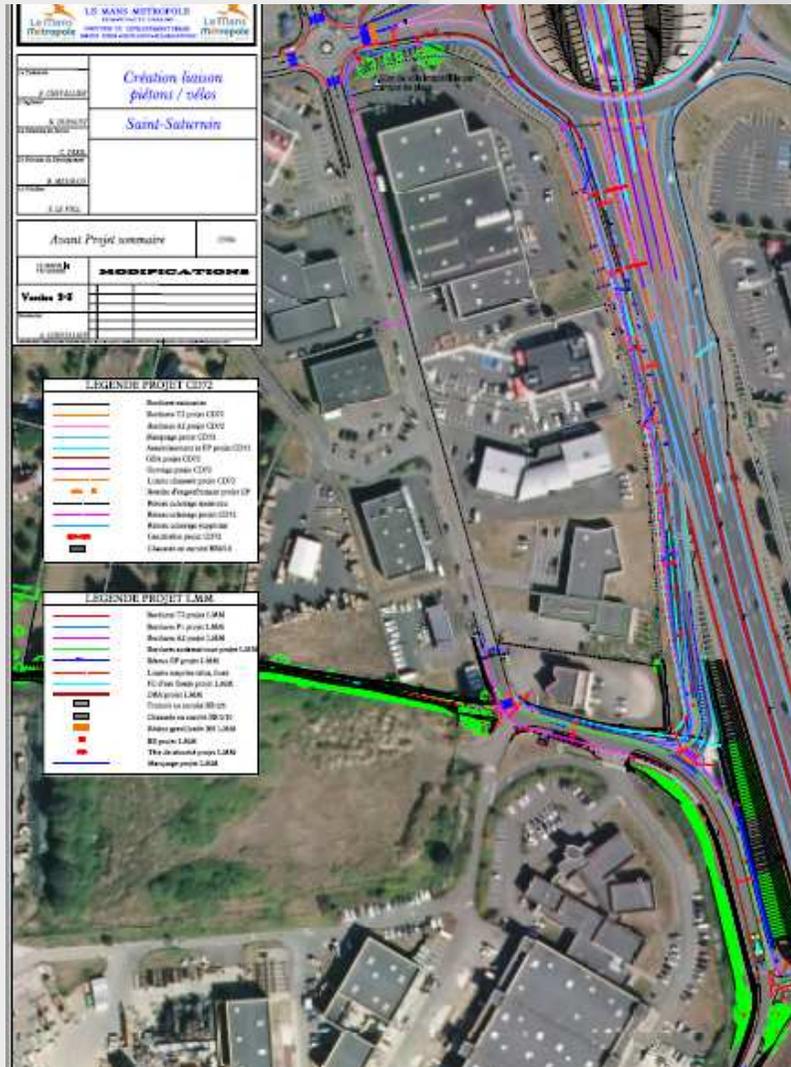
- 700 m de canalisations d’eau et assainissement posés par Le Mans Métropole (entreprise GT Canalisations)



- 500 m de génie civil construit par Orange (entreprise Télélec)
- Dévoiement du réseau SFR (GC + câblage)
- Dévoiement du réseau FREE (câblage)



**RD 338 – Carrefour giratoire de l'Océane,
Evolutions depuis Février 2020**



TRAVAUX :

- Novembre 2020** : notification des entreprises
- Décembre 2020** : essais de battage de palplanches
- Janvier 2021** : investigations complémentaires

ETUDES :

Prolongement de la voie verte :

- **Moa/Moe** : LMM
- **Entreprise** : COLAS
- **Réalisation** : en même temps que la bretelle de PALLUAU (Octobre / Novembre 2021)

Département de la Sarthe

RD 338 – Carrefour giratoire de l’Océane, Phase 3 : création des PSGR – planning prévisionnel

Maître d’Ouvrage : Département de la Sarthe
Maîtrise d’Œuvre : Département de la Sarthe
Entreprises (notif. 03/11/20) : Groupement BOUYGUES/COLAS (6 905 000 € TTC)
 + SPIE (138 000 € TTC)

Nature des principaux travaux :

- Création de 4 PSGR
- Création / réfection de 18 000 m² de chaussée.

Planning prévisionnel :

- Démarrage : Mars 2021
- Achèvement prévisionnel des travaux : Novembre 2021
- Interruption : Aucune interruption prévue.

Secteurs Nord et Sud menés en parallèle.

Mesures de sécurité pour la réalisation des travaux :

- Circulation sur une voie pendant la quasi-totalité des travaux, avec mise en place d’un itinéraire conseillé en cas de besoin
- Circulation interdite pendant 5 nuits pour la réalisation des couches de roulement.
- Alternat rue des Petites Marnières, dévoiement voie verte

Financeurs



www.paysdelaloire.fr www.sarthe.fr

LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION AMÉLIORENT VOS ROUTES

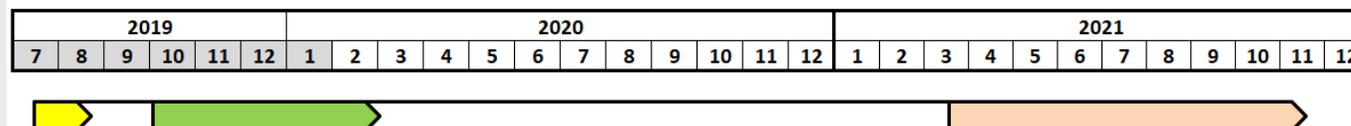
RD338 - Passage souterrain à gabarit réduit
Giratoire de l’Océane

MONTANT DE L’OPÉRATION : 7 583 000 € HT

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE	3 792 000 €
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE	3 311 000 €
AUCHAN - CEETRUS	300 000 €
SCI DIROB	180 000 €



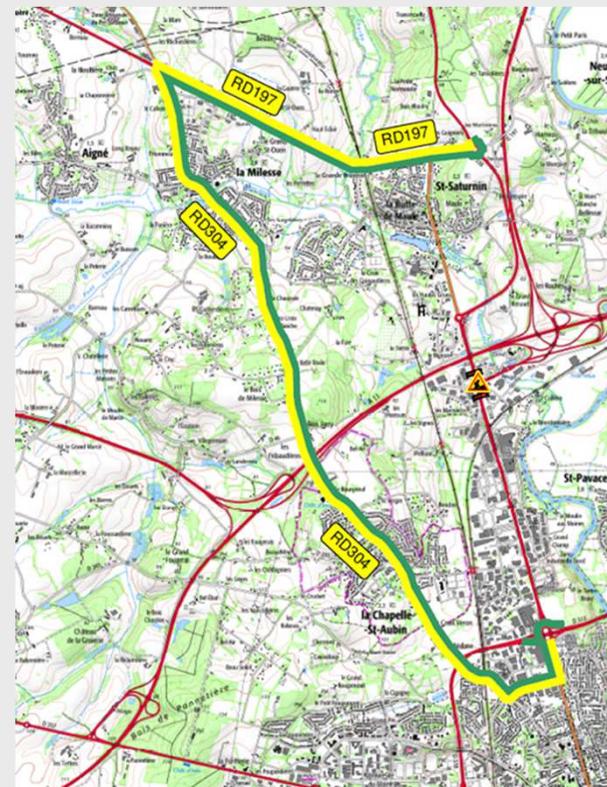
Planning prévisionnel au 25/01/2021



Département de la Sarthe

RD 338 – Carrefour giratoire de l'Océane, Phase 3 : création des PSGR – principes de circulation (1/3)

- Pendant toute la durée des travaux, hormis quelques interventions de nuit, la circulation sera maintenue sur la RD338 avec 1 voie de circulation sur l'anneau de l'Océane, contre 2 actuellement.
- Une signalisation a été prévue pour être en capacité de jalonner un itinéraire bis par la RD304 sur certaines phases du chantier en fonction de la congestion de la RD338.
- Les têtes d'itinéraires bis ne seront activées que si le gestionnaire constate des remontées de files récurrentes, stabilisées et marquées ou des congestions ponctuelles liées à des incidents.
- Les itinéraires bis concernent les VL. Pour les PL, les panneaux indiquent de rester sur l'axe RD338, ou de se reporter sur les axes autoroutiers.



Département de la Sarthe

RD 338 – Carrefour giratoire de l'Océane, Phase 3 : création des PSGR – principes de circulation (2/3)

- Le Département gestionnaire considère que les usagers ont intérêt à rester sur leur itinéraire habituel de la RD338 plutôt qu'à se reporter sur des itinéraires plus contraints avec des traversées piétonnes, des feux, ...
- De fait, que les locaux adapteront leurs itinéraires suivant leurs constatations et leur connaissance des itinéraires locaux.
- Le gestionnaire sera attentif à ces questions de circulation tout au long des travaux, à l'écoute des remarques des partenaires, et pourra éventuellement adapter sa stratégie si nécessaire.
- Le gestionnaire communiquera sur les conditions de circulation via les médias locaux et les réseaux sociaux.

Communication envisagée pour les usagers

Circulation difficile au droit du giratoire de l'Océane pendant la durée des travaux

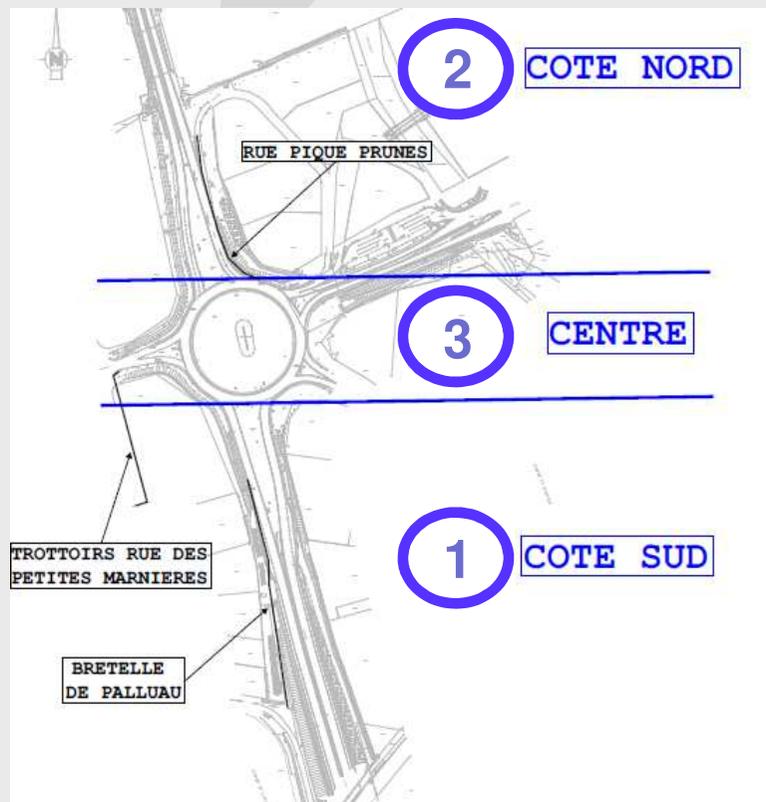
Les usagers en transit, notamment les poids lourds, peuvent se reporter sur les axes autoroutiers pour éviter la zone de travaux

La circulation est maintenue sur la RD338 avec 1 voie de circulation sur l'anneau de l'Océane, contre 2 actuellement. En dehors d'éventuelles périodes de saturation, le gestionnaire recommande aux usagers de rester sur la RD338 plutôt que de se reporter sur des itinéraires plus contraints avec des traversées piétonnes, des feux, ...

Département de la Sarthe



RD 338 – Carrefour giratoire de l'Océane, Phase 3 : création des PSGR – Zones d'intervention



- | | | | |
|---|-------|---|---------------|
| 1 | Mars | ➔ | Juin 2021 |
| 2 | Avril | ➔ | Juillet 2021 |
| 3 | Août | ➔ | Novembre 2021 |

Département de la Sarthe



RD 338 – Carrefour giratoire de l'Océane, Phase 3 : création des PSGR – Voies neutralisées



NORD :

Entrée et sortie du giratoire sur 1 voie

CENTRE :

Anneau central : circulation sur une voie

Création de deux voies provisoires

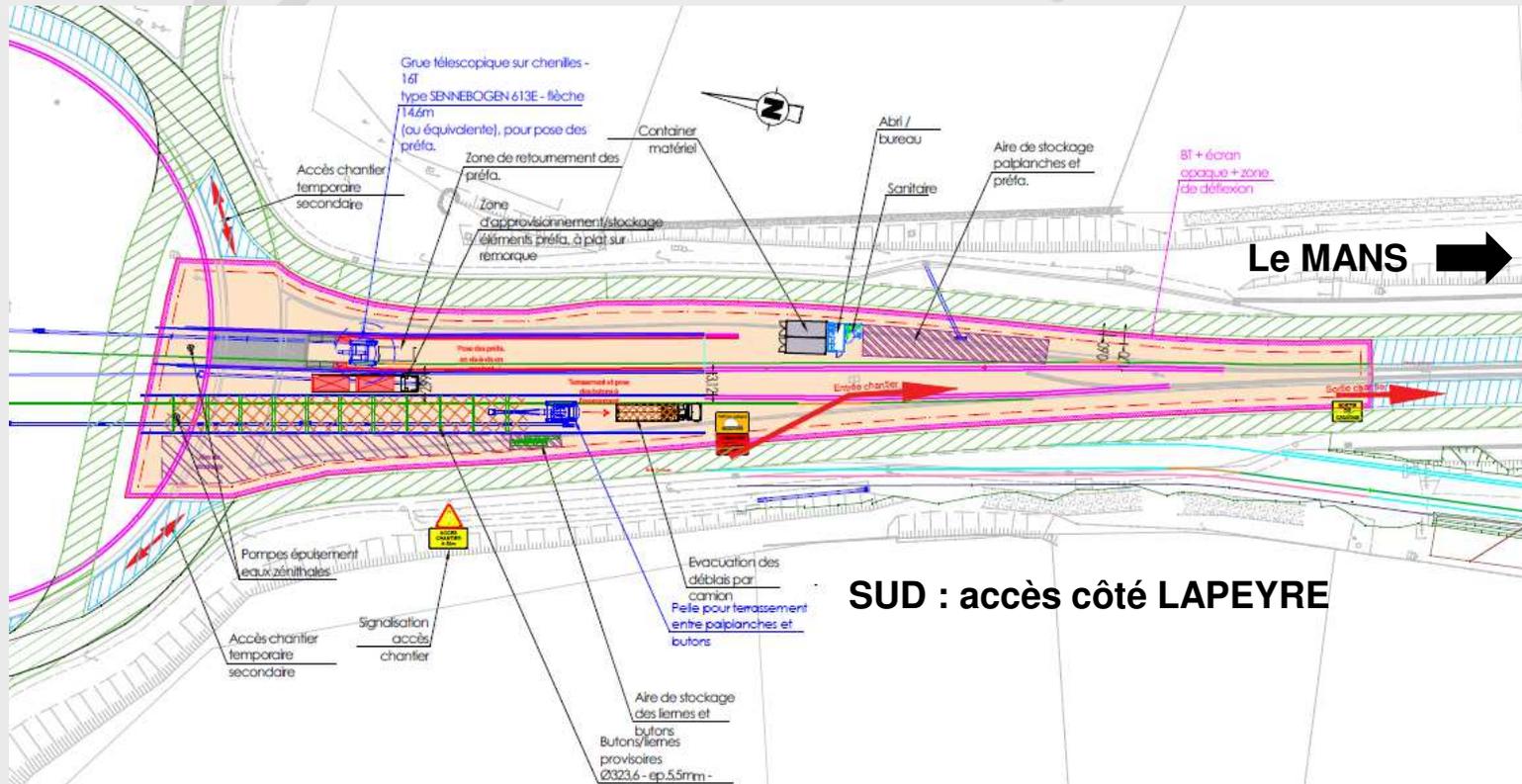
Rue de Pique Prunes rabattue sur la sortie d'autoroute

SUD :

Entrée et sortie du giratoire sur 1 voie

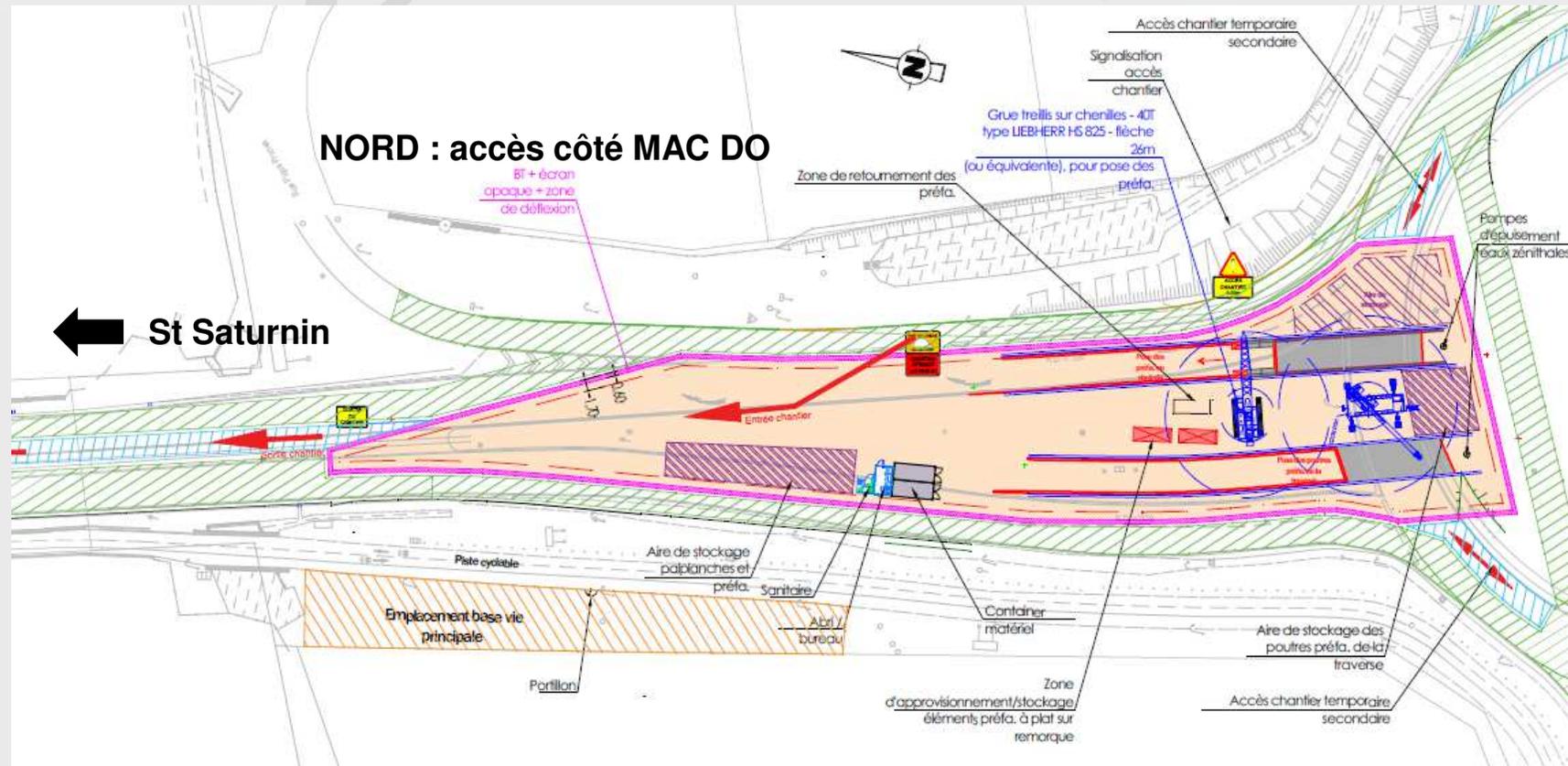
Département de la Sarthe

RD 338 – Carrefour giratoire de l'Océane, Phase 3 : création des PSGR – Zone d'installation et accès (1/3)



Département de la Sarthe

RD 338 – Carrefour giratoire de l'Océane, Phase 3 : création des PSGR – Zone d'installation et accès (2/3)



Département de la Sarthe



RD 338 – Carrefour giratoire de l'Océane, Phase 3 : création des PSGR – Zone d'installation et accès (3/3)

